



Délibération
N° 2020-053

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA :
COMPÉTENCE «CONSTRUCTION ET GESTION D'UN REFUGE ANIMAL»

Date de la convocation : 26/11/2020

SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2020

L'an DEUX MILLE VINGT et le premier décembre à dix sept heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey.

Absents : M. PADOVANI Jean-Jacques, M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 19	Absents : 4	Représentés : 0
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme NATALI Emmanuelle a été nommée secrétaire.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Le conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, dans sa séance du 19 novembre 2020, a modifié ses statuts en y ajoutant une compétence supplémentaire, à savoir la «création et la gestion d'un refuge animal».

Il appartient aux conseils municipaux des communes membres de bien vouloir prendre une délibération concordante.

Madame le Maire propose au conseil d'approuver cette modification de statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20201201-00892020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2020



Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-5, L.5211-17 et L. 5216-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 19 novembre 2020 modifiant ses statuts en y ajoutant la compétence supplémentaire « Création et gestion d'un refuge animal ».

Ouï l'exposé de Madame le Maire, Après en avoir délibéré,

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

DÉCIDE

- ✓ D'accéder à la proposition de Madame Le Maire
- ✓ D'approuver la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia telle que prévue dans sa délibération en date du 19 novembre 2020 par l'ajout de la compétence supplémentaire : « création et gestion d'un refuge animal ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Mme Marie-Hélène Padovani



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20201201-00892020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2020